

Des ressources éducatives libres pour la réussite des "Oui, si" en licence

Appel à projets

Présentation

L'Université Numérique, l'association des Universités numériques thématiques, publie un appel à projets de production et de réutilisation de ressources numériques permettant de mettre en place les dispositifs d'accompagnement pédagogique ou les parcours de formation personnalisée prévus par l'art. L 612-3 I du Code de l'éducation ("oui-si").

À l'heure où le Plan Étudiant prévoit une flexibilisation des parcours de licence, cet appel à projets veut aider les universités, grâce à la mutualisation, à utiliser le numérique pour mettre en place les contrats de réussite pédagogique destinés aux étudiants bénéficiant d'un accompagnement spécifique.

Modalités

Pourront être proposés dans le cadre de cet appel exclusivement consacré au traitement des « Oui. si » en licence :

- des projets de productions nouvelles ;
- des projets de **mutualisation de ressources existantes** dans un ou plusieurs établissements ;
- des projets de réutilisation de ressources déjà existantes dans les catalogues des UNT, le cas échéant après réingénierie.

Il est attendu des projets proposés qu'ils impliquent une équipe d'enseignants issus d'au moins deux établissements différents.

L'utilisation des ressources produites ou réutilisées dans un dispositif « oui, si » sera à prévoir dans au moins deux universités.

L'essaimage des projets devra être envisagé et décrit.

L'appel à projets est ouvert à tout établissement d'enseignement supérieur membre d'au moins une Université numérique thématique. Les établissements non membres pourront également candidater, sous réserve d'un engagement d'adhésion en cas d'acceptation du projet.

Un même établissement pourra être porteur ou partenaire de plusieurs projets.

Le dépôt d'un projet engage l'établissement porteur (engagement signé par le chef d'établissement). Cet établissement s'engage également à assumer les droits d'auteur, le cas échéant en partenariat avec une UNT.

Tous les types et formats de ressources sont acceptés à l'exception des vidéos seules (ressources autonomes, cours complet, modules éditorialisés, MOOC, SPOC, etc.).

Le soutien financier de l'Université Numérique sera au maximum de 50% des moyens nécessaires sur la base de budgets consolidés faisant apparaître les apports en numéraire, en industrie et en nature des établissements participant au projet.

Les prélèvements de frais de gestion ne sont pas autorisés.

Calendrier

Date de lancement : 21 juin 2018

Date de dépôt des projets : 17 septembre 2018 à 16h Communication des résultats : 15 octobre 2018

Procédure de dépôt

Les formulaires de dépôt de projet sont à envoyer par courrier électronique à contact@univ-numerique.fr .

Le dépôt devra également être adressé, en fonction du public visé par le projet, à au moins une Université numérique thématique correspondante :

- Droit et science politique : UNJF contact@univ-droit.fr
- Economie, Gestion : AUNEGE contact@aunege.fr
- Sciences humaines et sociales, arts lettres et langues : UOH kazarian@unistra.fr
- Sciences et technologies : UNISCIEL depot-projets@unisciel.fr
- Santé, STAPS : UNESS contact@uness.fr
- Environnement UVED contact@fondation-uved.fr
- Sciences de l'ingénieur UNIT vincent.beillevaire@unit.eu

Le formulaire complété doit être signé par l'établissement porteur du projet.

Procédure d'instruction

Les projets seront instruits par les instances scientifiques de la ou des UNT choisies comme correspondantes par le déposant, après examen de leur recevabilité par l'Université numérique. Les principaux critères d'évaluation des projets sont :

CRITÈRES GÉNÉRAUX

Adéquation du projet avec les attentes de l'appel à projets Nombre d'établissements utilisateurs des ressources produites ou réutilisées Potentiel d'essaimage Positionnement par rapport aux ressources existantes dans les UNT Pertinence / cohérence du budget prévisionnel

CRITÈRES SCIENTIFIQUES et PÉDAGOGIQUES

Originalité et richesse du contenu

Adéquation entre le contenu scientifique et l'approche pédagogique

Clarté / pertinence des objectifs pédagogiques

Approche pédagogique (clarté, pertinence, originalité, cohérence avec les objectifs pédagogiques)

Facilité de réutilisation

CRITÈRES TECHNIQUES

Formats (pertinence, pérennité, interopérabilité, compatibilité...)
Accessibilité (respect du RGAA, sous-titrage ou transcription des vidéos...)
Facilité de réutilisation (appropriation, usage autres contextes techniques...)
Calendrier prévisionnel (pertinence, cohérence avec le développement prévu)
Équipe technique (identification, compétence, cohérence avec le projet)
Outil(s) de suivi statistique (qualité, efficacité, pertinence)

Tout projet retenu fera l'objet d'une notification à l'établissement qui en est le porteur. Le soutien financier accordé à l'établissement lauréat sera clairement indiqué au responsable scientifique du projet et au chef d'établissement concerné.

Les crédits seront versés en deux temps :

- une moitié à la signature de la convention ;
- l'autre moitié à la livraison, après la remise d'un bilan budgétaire et la validation par l'Université Numérique du travail réalisé.